

reté ne sont pas applicables aux ministres de la guerre en exercice.

Art. 2. Notre ministre des finances (M. FAËRE-ORDAN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

184. — 28 JUIN 1869. — LOI qui alloue au département des affaires étrangères un crédit supplémentaire de fr. 172,076 66 c. (1). (Monit. du 1^{er} juillet 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département des affaires étrangères un crédit supplémentaire de cent soixante-douze mille soixante-seize francs soixante-six centimes, somme dont sera augmenté l'art. 41 du budget de 1868.

Le crédit dont il s'agit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, M. JULES VANDERSTICHELEN.)

185. — 28 JUIN 1869. — LOI qui alloue un crédit spécial de 625,000 francs au département des affaires étrangères, pour la construction d'un steamer (2). (Monit. du 1^{er} juillet 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des affaires étrangères un crédit spécial de six cent vingt-cinq mille francs (fr. 625,000), pour la

construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, M. JULES VANDERSTICHELEN.)

186. — 28 JUIN 1869. — Arrêté royal qui approuve des modifications demandées aux statuts de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices des écoles communales et adoptées de la Flandre orientale, à Gand. (Monit. du 1^{er} juillet 1869.)

187. — 28 JUIN 1869. — Loi concernant le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1870 (3). (Moniteur du 2 juillet 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de la justice est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de quinze millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent nonante-huit francs (15,586,598), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la justice, M. JULES BARA.)

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 juin 1869, p. 386. Rapport. Séance du 4 juin, p. 394.

Annales parlementaires. Discussion et adoption, Séance du 8 juin 1869, p. 1065.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 15 juin 1869, p. 61.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 16 juin, p. 313.

(2) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 mai 1869, p. 342. — Rapport. Séance du 27 mai, p. 366.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 1^{er} juin 1869, p. 1013.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 50.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 256.

(3) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget. Séance du 2 mars 1869, p. 205. — Rapport. Séance du 30 avril, p. 321.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1869, p. 844-847.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 50.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 254-256.